Compte-rendu de
L'Assemblée Générale Extraordinaire

Labège, 21 juin 2010

Ouverture des portes à 20h00
Contrôle des pouvoirs à 20h15 par la CSR dirigée par Danièle BRAHIMI.
Quorum atteint à 20h45 (9 clubs représentés / 2071 voix), ouverture de séance.

M Le Président, Daniel ROUSSEAU, accueille les membres présents en leur souhaitant la bienvenue à l'Assemblée Générale et rappelle brièvement l'ordre du jour.

Il informe que l'étude de l'évolution des textes officiels du Comité en fonction des nouveaux textes fédéraux est reportée à l'AGO du 25 septembre car la communication des textes fédéraux est arrivée trop tard pour un examen sérieux (*il y a une dizaine de jours*).

- Elections complémentaires au Comité Directeur

Le Secrétaire Général, Michel VIDAILLAC, présente les 2 candidatures reçues destinées à pourvoir les postes vacants du Comité Directeur : Sylvain PLANTARD (Athlé632) et Françoise SERRANO (TOAC). Il reste 1 poste à pourvoir lors de l'AGO du 25 septembre 2010. Quelques membres de l'Assemblée Générale demandent le vote à main levée. La Présidente de la CSR explique que le vote sur les personnes doit être fait règlementairement à bulletin secret.
Tous les clubs présents votent à bulletin secret sous le contrôle de Danièle BRAHIMI assistée de Marie-Laurentine DEDIEU-FOURTET.
Résultats du vote : 2071 voix en faveur des deux candidats / 0 abstention / 0 voix contre.
Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

- Détermination de la part départementale de la licence

Le Comité avait préalablement informé les clubs des parts fédérale (*fixée lors du Comité Directeur du 12 juin*) et régionale (*fixée lors du Comité Directeur du 15 juin).* La situation de la trésorerie du Comité avait également été préalablement transmise. Le Président commente brièvement les tarifs, en annonçant une augmentation de la partie Ligue de 0,75 € uniforme pour toutes les licences. Danièle BRAHIMI estime que la Ligue n'a pas augmenté le prix des licences, mais laissé le statu quo, ce qui permet d'étaler l'augmentation prévue par la Fédération sur trois ans. Le Président précise que la Ligue a procédé à une augmentation simultanée de la part régionale de la licence et de la part de la licence sur la cotisation régionale club, donnant lieu à une augmentation par extrapolation de 0,75 € par licence. Le Président estime que l'augmentation de la part Ligue a été raisonnable.

Le Secrétaire Général détaille le projet d'augmentation de la part départementale. Il rappelle que le Comité doit obligatoirement augmenter la partie départementale de1 € par licence cette année, comme il avait été prévu et approuvé lors de la création de l'emploi salarié, ceci afin de compenser la baisse annuelle de la subvention du Conseil Régional.

Il présente la situation de Maria FARINA CASAL, agent de développement structurel salariée du Comité. Maria est classée en groupe 2 (*convention collective Cosmos*) or elle effectue un grand nombre de tâches ressortant du groupe 3. De plus, outre le sérieux et la qualité de son travail, elle ajoute souvent une part de bénévolat à ses obligations de salariée. Il propose donc de promouvoir Maria dans le groupe 3. Ceci nécessitera également une augmentation supplémentaire de 1 € par licence.

Le Secrétaire Général estime que compte tenu des augmentations fédérales (*fortement décriée précédemment*) et régionale, il serait raisonnable pour le Comité de s'en tenir à cette augmentation de 2 €. A noter que le Comité devra donc travailler en 2010-2011 à budget constant par rapport à la saison précédente sauf à trouver de nouvelles ressources financières.

Un bref débat s'instaure où la part de la Ligue est aussi évoquée. Le Président recentre le débat. Le **vote de l'augmentation de 2 € de la part départementale** est alors proposé (*à main levée*) : pour=1624 voix, abstention=447 voix, contre=0 voix.

Les nouveaux tarifs des licences seront appliqués à partir du 1er septembre 2010. La promotion de Maria FARINA CASAL au groupe 3 de la Convention Collective sera effectif à compter du 1er septembre 2010.

Le Président remercie les membres de l'AGE de ce résultat et de la qualité des débats.

- Fonctionnement du Comité et ses Commissions

Le Président présente la nécessité de débattre du fonctionnement du Comité alors que quelques difficultés sont apparues dans la gestion courante de l'activité départementale.

- Communication

Le Président de la Commission de Communication, Alain LONJOU, insiste sur l'importance de maintenir une communication constante avec la presse, notamment avec La Dépêche du Midi, et sollicite que les lundis matins soient consacré en priorité à la communication. Michel VIDAILLAC est d'accord et propose une réunion de la Commission de Communication en juillet ou début septembre pour ajuster les actions de communications du Comité. Alain LONJOU et Valentin BORE proposeront une date pour la réunion.

- Secrétariat Général, exposé de Michel VIDAILLAC, Secrétaire Général

L'absence d'un/une Secrétaire Adjoint au niveau du Secrétariat Général est nettement préjudiciable et concourt à surcharger le Président, le Secrétaire Général et la salariée au détriment parfois de la précision de leur travail normal.

Il expose la raison de deux circulaires récentes envoyées aux clubs : appel à bénévoles d'une part, adresses électronique d'autre part.

Il estime que cette année le Comité ne fonctionne pas bien par rapport aux ambitions et besoins déclarés par manque de bénévoles. Il cite notamment les besoins en informatique afin de créer un deuxième site Internet (*annexe du premier et plus « magazine »*) et développer des fichiers exécutables pour nos applications propres (*afin d'éviter d'acheter des logiciels trop chers*). Il affirme que de nombreux jeunes dans les clubs pourraient être une excellente aide au niveau informatique. Marie-Laurentine FOURTET-DEDIEU commente brièvement les possibles logiciels à utiliser pour le développement. Un intervenant suggère d'avoir recours à des stagiaires de l'enseignement supérieur. Michel VIDAILLAC répond que ceci a déjà été fait 3 fois avec des résultats inégaux. Il confirme toutefois que cette démarche sera relancée en septembre. Egalement en prévision, des recherches via Internet destinées à améliorer notre fonctionnement.

Règles de correspondance : l'amélioration du fonctionnement du Comité passe par l'amélioration de la communication et au sein de celle-ci par la cohérence du fichier d'adresses. La FFA a mis à notre disposition l'outil « AFS » permettant d'effectuer des envois (via Internet) par lots d'adresses modulables suivant les besoins et constitués à partir d'un fichier unique, modifiable par chaque licencié pour ce qui concerne ses données propres. A noter que la FFA a fait procéder à une évolution permettant d'intégrer les adresses impersonnelles (*comme celles des clubs par exemple*) à la suite de l'intervention et la proposition d'objectif émises par le Comité de Haute-Garonne.

Michel VIDAILLAC rappelle que le Secrétariat du Comité et les différentes Commissions devront désormais utiliser les modules de correspondance SIFFA-AFS vers les encadrants, dirigeants, entraîneurs et athlètes dès lors qu'il y aura des envois en nombre.
Il précise qu'à partir du 1er septembre 2010 l'utilisation de SIFFA-AFS sera généralisée et que les seuls courriers (postaux) envoyés aux personnes n'ayant pas déclaré d'adresse électronique seront les convocations aux Comité Directeurs et Assemblées Générales ainsi que les compte-rendus des ces réunions.
Il réitère la demande :

- que les dirigeants et les entraîneurs inscrivent leur adresse électronique dans SIFFA via athle.com/acteur
- qu'on encourage les athlètes à faire de même, privilégiant les courriels des personnes majeures pour les athlètes mineurs. Robert DEDIEU répond que du moment où les parents signent un bulletin d'adhésion à la licence en précisant l'adresse électronique de son enfant mineur, il peut être considéré qu'ils acceptent l'utilisation de celle-ci.

Michel VIDAILLAC précise que la mise à jour des adresses électroniques incombe aux athlètes (*qui peuvent éventuellement s'entendre avec leur club*) mais que le Comité ne procèdera en aucun cas à ces mises à jour.

Michel VIDAILLAC demande aux membres de l'AGE d'excuser son départ avant la fin de la réunion pour contraintes familiales de santé et explique qu'il devra alléger son implication au sein du Comité pour les mêmes raisons pendant quelques semaines. Ceci motive encore plus la nécessité d'aide au Secrétariat.

- Rôle des Commissions

Ce rôle est brièvement exposé par Daniel ROUSSEAU, Président du Comité, un document devant par ailleurs être joint à l'envoi du compte rendu de l'assemblée (Annexe).
Daniel ROUSSEAU rappelle que le Comité trouve des difficultés notamment dans les compétitions, surtout au niveau du jury et les aides bénévoles. Il commente que certaines commissions fonctionnent mais « sans plus ». Il trouve que les responsables des Commissions ont des plus en plus tendance à se reposer sur le travail de la salariée, mais que celle-ci a de moins en moins de temps de s'occuper des tâches administratives. Il souligne l'importance de faire un travail en amont, d'étudier le calendrier des réunions des Commissions pour que leurs propositions puissent être débattus en Comité Directeur. Danièle BRAHIMI insiste dans le même sens.

Il souligne le rôle de la Commission restauration-convivialité, dans laquelle Michel MALBERT s'est particulièrement investi et qui dans le passé (pas si lointain !) était le 3ème pôle de ressources du Comité.

Daniel ROUSSEAU énumère les différentes Commissions, en expliquant que certaines sont un peu « en attente ». Il réclame la rédaction d'un plan de développement, document exigé désormais pour la plupart des demandes de subvention. Il cite également le besoin d'une Commission de Formation équivalente à celle de la Ligue. Il fait une parenthèse sur le contact avec l'USEP et sur le cross scolaire de Roquettes, qui confirment qu'il y a des possibilités de collaborer avec le sport scolaire. Robert DEDIEU explique que son club est en bonne entente avec l'USEP et que lui-même collabore au cross scolaire qui se tient au domaine de Brioudes quelques deux ou trois jours avant le Cross de Muret sur ce même site.

Aucun débat ne suit au sujet des Commissions.

- Trésorerie

Françoise SERRANO commente brièvement la balance qui avait été envoyé aux clubs avant la tenue de l'Assemblée Générale. Elle explique également l'utilisation d'une nouvelle version de Compta Ciel, et la mise en place de la comptabilité analytique (*opérationnelle à partir de septembre*).

La séance est clôturée à 22h20 et est suivie d'une réception amicale offerte aux membres de l'Assemblée.

Compte rendu approuvé.

Le Président,
Daniel ROUSSEAU

Le Secrétaire,
Michel VIDAILLAC

Comité d'Athlétisme de la Haute-Garonne

Prix des licences pour la saison 2010-2011

Tarifs applicables du 1er septembre 2010 au 31 août 2011

		Ea	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Es	Se	Ve
Athlé Découverte	Part FFA	13,50 €	13,50 €	Non autorisé						
	Part Ligue	16,50 €	16,50 €							
	Part Comité	12,50 €	12,50 €							
	Total	**42,50 €**	**42,50 €**							
Athlé Compétition	Part FFA	Non autorisé		19,00 €	19,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	Part Ligue			16,50 €	16,50 €	16,50 €	26,50 €	26,50 €	26,50 €	26,50 €
	Part Comité			12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €
	Total			**48,00 €**	**48,00 €**	**59,00 €**	**69,00 €**	**69,00 €**	**69,00 €**	**69,00 €**
Athlé Encadrement	Part FFA	Non autorisé			13,50 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
	Part Ligue				16,00 €	16,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
	Part Comité				10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
	Total				**39,50 €**	**45,00 €**	**48,00 €**	**48,00 €**	**48,00 €**	**48,00 €**
Athlé Entreprise	Part FFA	Non autorisé				19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
	Part Ligue*					4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
	Part Comité*					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total					**23,00 €**	**23,00 €**	**23,00 €**	**23,00 €**	**23,00 €**
Athlé Running	Part FFA	Non autorisé				15,20 €	15,20 €	15,20 €	15,20 €	15,20 €
	Part Ligue*					1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €
	Part Comité*					1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €
	Total					**19,00 €**	**19,00 €**	**19,00 €**	**19,00 €**	**19,00 €**
Athlé Santé	Part FFA	Non autorisé				15,20 €	15,20 €	15,20 €	15,20 €	15,20 €
	Part Ligue*					1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €
	Part Comité*					1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €
	Total					**19,00 €**	**19,00 €**	**19,00 €**	**19,00 €**	**19,00 €**

* Parts plafonnées pour les ligues et comités départementaux

LE FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ATHLETISME DE LA HAUTE GARONNE

Le Comité D'Athlétisme de la Haute Garonne est une **représentation de tous les clubs du département** dont le rôle est de coordonner toutes les actions permettant de pratiquer et de développer l'athlétisme dans le département.

Dans le domaine de la pratique, il est donc amené à :

- coordonner les calendriers des diverses manifestations de son domaine se déroulant sur son territoire, en s'assurant que tout licencié puisse pratiquer les disciplines qui le concernent.
- organiser les championnats départementaux et des manifestations de niveau départemental, au besoin en mutualisant ses moyens avec d'autres Comités, voire d'autres structures.
- organiser ou co-organiser des manifestations de niveaux supérieurs sur son territoire.

Par manifestation, on entend aussi bien la compétition (volet principal et finalité de l'athlétisme) que tout évènement de promotion (visant à faire connaître l'athlétisme), de formation ou de perfectionnement (visant à amener les athlètes comme leurs cadres vers un athlétisme de qualité). Les manifestations peuvent durer quelques heures ou plusieurs jours (stages)…

Dans le domaine du développement, il est amené à :

- rechercher tout ce qui peut faire évoluer l'athlétisme départemental vers plus de pratique et vers une amélioration de la pratique,
- mettre sur pied des actions permettant de mieux faire connaître l'athlétisme dans le département,

entretenir les meilleures relations possibles avec les collectivités et les partenaires susceptibles de l'aider à se développer.

Certaines de ses actions sont du seul ressort du Comité, d'autres nécessitent une relation étroite avec la Ligue Midi Pyrénées d'Athlétisme et la Fédération Française d'Athlétisme.

La Haute Garonne comptant plus de 3000 licenciés répartis dans 21 clubs et sections locales, il est indispensable que le Comité qui a en charge toutes ces action soit structuré.

I – La structure fonctionnelle du Comité :

Comme toute association au statut loi de 1901, le Comité D'Athlétisme de la Haute Garonne ne peut fonctionner sans le travail de l'ensemble de ses membres que sont les clubs : les personnes faisant fonctionner le Comité sont nécessairement issus des clubs qui le composent…

a) L'assemblée Générale

Au moins une fois par an, une Assemblée Générale regroupe les représentants des différents clubs pour faire le point sur le travail réalisé par le Comité et pour définir une politique pour la prochaine saison.
Tous les 4 ans, lune assemblée élective suit les jeux Olympiques d'été pour élire un Comité Directeur et un Président, chargés de définir la politique et de la faire appliquer. Lorsqu'un poste reste libre, il est ouvert à candidature à l'occasion de n'importe quelle assemblée générale pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée élective suivante.

b) Le Comité Directeur

Le Comité Directeur se réunit régulièrement pour élaborer la politique générale du Comité entre deux Assemblées Générales et en assurer le suivi.
A la suite de l'assemblée élective, il forme en son sein un bureau. Ce bureau peut éventuellement être remanié à chaque élection d'un nouveau membre du Comité Directeur ou à chaque départ d'un de ses membres.

c) Le Bureau

Le Bureau est chargé de l'application de la politique et des décisions définies par l'Assemblée Générale et le Comité Directeur. Pour que l'ensemble du Comité fonctionne convenablement, il est indispensable que tous les postes du bureau prévus dans les statuts soient occupés, notamment ceux de Trésorier, Trésorier Adjoint, Secrétaire et
Secrétaire Adjoint (dont certains ne sont pas actuellement pourvus)

d) Les Commissions

Chacun des deux grands secteurs décrits en introduction (fonctionnement (pratique) et développement) est animé par des Commissions.

Certaines Commissions sont transversales.

Pour s'assurer d'une continuité dans le fonctionnement des commissions, il est souhaitable que la responsabilité de chaque commission soit assurée par un duo et qu'au delà chaque commission soit une équipe.

Toutes les commissions sont chargées d'étudier et d'appliquer, chacune dans son domaine, la politique définie par l'Assemblée Générale et le Comité Directeur. Leurs actions peuvent être habituelles ou ponctuelles : dans tous les cas elles doivent avoir été adoptées par l'Assemblée Générale ou le Comité Directeur pour être réalisées, les actions habituelles étant considérées comme adoptées tant qu'elles restent inchangées.

Elles peuvent être amenées à travailler en collaboration avec leurs homologues d'autres Comités départementaux, dans le cadre de conventions d'entente ou de mutualisation (c'est le cas notamment de la convention entre les Comités 31, 32 et 82).

Elles doivent se réunir selon un échéancier permettant les prises de décision par le Comité Directeur avant application des actions proposées.

Les commissions se réunissent où elles veulent selon leurs convenances. Les dates, lieux et objet des réunions ainsi que les compte-rendus sont transmis à l'avance au Secrétariat, puis sont affichés sur le site et communiquées aux membres du Comité Directeur.

Seule la CDCHS31 (Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Haute Garonne) est désignée par la Réunion Plénière des organisateurs de courses hors stade, qu'ils soient ou non affiliés à la FFA : son bureau et son président sont élus au cours de cette réunion, à l'exclusion du le président du Comité D'Athlétisme ou de son représentant (qui en est membre de droit). Le président est ensuite entériné par le Comité Directeur.

Toutes les autres commissions sont désignées par le Comité Directeur.

- **Secteur FONCTIONNEMENT :**

La **CDCHS31** gère le calendrier des courses hors stade et donne son avis sur tout sujet concernant le hors stade (notamment avis demandé par l'administration dans le cadre des demandes d'autorisations des organisateurs), et propose des services utiles aux organisateurs.

La **Commission Sportive et d'Organisation Départementale** (CSOD) organise les compétitions (détermination et suivi de tous les besoins y compris en moyens humains, étude des horaires…), gère les calendriers (sauf le Hors Stade) et étudie les règlements.

La **Commission des Officiels Techniques Départementaux** (COTD) gère les officiels techniques (formation et nomination des officiels départementaux, désignation en liaison avec la CSO des jurys de compétition.

La **Commission des Statuts et Règlements Départementale** (CSRD) veille à l'application des règlements administratifs dans le fonctionnement du Comité, suit l'évolution de la réglementation, soutient éventuellement les clubs dans leurs questionnements de nature règlementaire.

La **Commission Départementale des jeunes** (CDJ) étudie tout ce qui concerne les jeunes (Eveils Athlétiques, Poussin(e)s, Benjami(e)s, Minimes) : programme et règles des manifestations, sélection des athlètes, stages, etc.…

La **Commission Départementale des Vétérans** (CDV) étudie tout ce qui concerne les Vétérans : programme et règles des manifestations, types de sous catégories classées, etc.…

La **Commission INTENDANCE** s'intéresse à tout ce qui est restauration et convivialité, à la gestion des évènements, à la gestion des stocks, à la gestion des bénévoles devant intervenir sur les différents évènements, particulièrement lorsqu'ils se passent sur le site de Sesquières.

La **Commission HANDISPORT et SPORT ADAPTE** est chargée d'étudier les actions pouvant se faire en relation avec les deux fédérations correspondantes.

La **Commission MONDE SCOLAIRE** est chargée d'étudier les actions pouvant se faire en relation avec l'Education Nationale et les fédérations scolaires et universitaires.

La **Commission MARCHE** (en cours de constitution) conseille la CSOD sur l'implantation de la marche dans les programmes,

- **Secteur DEVELOPPEMENT :**

Ce secteur ne comprend qu'une commission ; la **Commission DEVELOPPEMENT** qui est chargée d'étudier le Plan de Développement du Comité, d'en assurer le suivi et de proposer ses évolutions possibles.
Le Plan de Développement dresse l'état des lieux de l'athlétisme du Département, définit les objectifs à atteindre dans les différents domaines et particulièrement dans les domaines non encore développés dans le Département, puis définit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.
La Commission DEVELOPPEMENT travaille au besoin avec toute autre Commission.

Elle comprend des sous commissions qu'elle crée au fur et à mesure que de nouveaux besoins apparaissent, telles que:
Installations: bilan des installations existantes et valorisation, relation avec les collectivités et administrations intervenant dans les financements ou propriétaires d'installations, recherche des manques et propositions de solutions.
Sport en entreprises : possibilité de créer un Championnats Sport en Entreprise et études des opportunités offertes aux clubs du département (partenariat avec les entreprises intéressées, etc…),
Nouvelles pratiques (comme Marche Nordique, Athlé Loisir…) : recensement des besoins exprimés, propositions d'actions susceptibles de les faire connaître et d'aider les clubs à répondre à la demande,
Mutualisation des moyens : recensement des besoins exprimés, propositions d'actions susceptibles de les faire connaître et d'aider les clubs à les mettre en place…
Manifestations de propagande ; dirige les prestations du Comité externes à la compétition et destinées à faire connaître l'athlétisme, les clubs et le Comité

Lorsqu'une action devient habituelle, elle bascule du secteur DEVELOPPEMENT au secteur FONCTIONNEMENT.

- **Commissions transversales :**

La **Commission FINANCES** est chargée de préparer les dossiers pour le Bureau et le Comité Directeur. Toutes les Commissions sont en relation avec elle.

La **Commission COMMUNICATION** s'intéresse à l'image du Comité par rapport à l'extérieur, définit la politique à proposer en matière de communication externe en liaison avec le Secrétariat Général et le Président.
Elle étudie les procédures tendant à améliorer la communication entre Comité et Clubs et à l'intérieur du Comité. Elle a besoin des informations par les autres Commissions.

La **Commission FORMATION** s'occupe de toutes les formations (officiels techniques, dirigeants, cadres techniques) : définition des besoins, recherche de formations existantes et éventuellement mise sur pied de programmes lorsqu'ils n'existent pas déjà ou lorsqu'il y a des raisons objectives de créer une formation locale.

II – Le secrétariat général du Comité et son fonctionnement

Afin d'**aider** les bénévoles du Comité dans leurs tâches, une secrétaire administrative salariée (*agent de développement structurel*) a été recrutée.

Elle travaille sous les ordres directs du Secrétaire Général.
Les travaux demandés par les responsables des commissions doivent avoir été validés par le Secrétaire Général après leur envoi direct au siège du Comité. Le temps de travail d'un agent de développement étant limité à la durée hebdomadaire normale d'un salarié, **il ne lui est pas forcément possible d'effectuer toutes les tâches**.

Le choix a été fait d'un partage dynamique des tâches par le Secrétaire Général, entre la secrétaire et les responsables.

Elle effectue les tâches habituelles de secrétariat courant. Elle gère directement le site Internet du Comité sous les directives du Comité de Rédaction. Elle effectue le travail de diffusion d'information vers les membres du Comité Directeur mais aussi des clubs et les correspondants extérieurs au Comité.

Elle effectue des travaux plus élaborés comme la réalisation de documents références ou des « plaquettes » de présentation de compétition ou de manifestation. Ces travaux ne peuvent pas être réalisés dans l'urgence.

Elle est au service des clubs (le CDA3 1 est tête de réseau) après validation des demandes par le Secrétaire Général.

Les demandeurs de tâche autorisés peuvent demander la mise en forme de leurs documents sous réserve qu'un brouillon complet et élaboré soit transmis.

Le Secrétariat peut être chargés de l'envoi des convocation et rappels. Les différents modules de SIFFA-AFS sont utilisés à cet effet.